

CADRE RÉSERVÉ À LA MSA

DÉCLARATION DE RESSOURCES - ANNÉE 2010 POUR LA DÉTERMINATION DES DROITS AUX PRESTATIONS SOUMISES A CONDITION DE RESSOURCES.

(Livre V et VIII du Code de la sécurité sociale - Livre III du Code de la construction et de l'habitation)

Plus facile

Plus rapide !

Dans un souci constant d'améliorer ses services aux assurés, votre caisse de MSA met à votre disposition la déclaration de ressources 2010 sur son site Internet.

Madame, Monsieur,

La déclaration de vos ressources 2010 permet à votre MSA de calculer les prestations que vous allez recevoir entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012.

Nous vous demandons de **remplir cette déclaration au verso** (en vous aidant de la notice jointe) et de nous la retourner le plus rapidement possible, datée et signée.

Pour le renouvellement annuel de vos droits aux prestations, si vous avez déclaré vos ressources auprès des impôts, vous n'aurez plus, à l'avenir, à compléter cet imprimé. Votre MSA collectera directement ces informations auprès des services fiscaux.

Nous vous engageons, à l'avenir, à déposer une déclaration de revenus auprès de votre centre des impôts **même si vous pensez être non imposable**. Ainsi, vous n'aurez plus aucune démarche à effectuer. Votre MSA collectera directement ces informations auprès des impôts pour le calcul de vos prestations.

Nous vous rappelons que vous êtes tenu de déclarer à votre caisse, dans les plus brefs délais, tout changement intervenu dans votre situation familiale ou professionnelle, ou dans votre lieu de résidence.

Votre MSA

DÉCLARATION DE RESSOURCES - ANNÉE 2010

RETOURNEZ-NOUS CETTE DÉCLARATION DATÉE ET SIGNÉE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS

Veuillez cocher les cases ci-dessous pour chaque personne vivant au foyer, si vous êtes dans une de ces situations :
Si vous estimez ne plus avoir droit parce que vos ressources dépassent la limite fixée par la loi, cochez cette case et datez et signez seulement cet imprimé

1. Personnes au foyer	Vous	Votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)	Autres personnes (pour les aides au logement uniquement)	
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Aucune ressource 2010	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Revenus professionnels des non-salariés	En cas de déficit, joignez les justificatifs et cochez cette case <input type="checkbox"/>			
- Exploitants agricoles, aides familiaux, associés	Etes-vous adhérent CGA oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Etes-vous adhérent CGA oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Bénéfices réels 2 0 1 0	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Bénéfices forfaitaires connus	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
- Artisans, Commerçants, Industriels, etc.	Etes-vous adhérent CGA oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Etes-vous adhérent CGA oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Bénéfices réels 2 0 1 0	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Bénéfices micro-entreprises ou auto entrepreneurs	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
3. Salaires et traitements	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
- Heures supplémentaires ou complémentaires exonérées	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
- Frais réels déductibles	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
4. Indemnités journalières	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
- Maladie, maternité, paternité	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
- Accident du travail, maladie professionnelle	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
5. Allocations de chômage, préretraites	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
6. Pensions, retraites, rentes imposables	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
7. Pensions alimentaires reçues	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
8. Autres revenus	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
- Revenus fonciers, capitaux mobiliers	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
- Revenus soumis à prélèvement libératoire	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
- Revenus perçus à l'étranger	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
9. Charges déductibles	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
- Pensions alimentaires versées en 2010 et fixées avant 2006 (voir notice)	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
- Autres pensions alimentaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
- CSG déductible sur les Revenus du patrimoine	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
- Epargne retraite, cotisations volontaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler immédiatement à ma MSA tout changement intervenant dans ma situation. Je prends connaissance que ma MSA pourra vérifier l'exactitude de cette déclaration auprès des administrations publiques.

Le :

Signature :

La MSA engagera des poursuites pénales à l'encontre de toute personne coupable de fraudes ou de fausses déclarations. (Articles L. 114-13, R.115-7 du Code de la sécurité sociale, Article L. 351-13 du Code de la construction et de l'habitation - Article 441-1 du Code pénal).

La MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L.114-19 du Code de la sécurité sociale). La loi n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.